



**VICHYCOMMUNAUTÉ**

D.A. N° 2020-01 du 06/01/2020

**ARRETE DE M. LE PRESIDENT  
PRESCRIVANT LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR  
L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE EMPORTANT MISE  
EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE SAINT  
REMY EN ROLLAT**

Le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6 ainsi que R.153-15 à R.153-17 encadrant la procédure de déclaration de projet,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

**Vu** la délibération du 13 juin 2019 relative au bilan du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier puis la délibération complémentaire du 26 septembre 2019 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier afin d'étendre son application à la globalité du territoire de Vichy Communauté,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2007 puis mis en révision par délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2016,

**Vu** le projet d'installation d'un parc solaire photovoltaïque sur l'ancienne carrière d'extraction des sables et graviers située au lieu-dit « Les Fits » sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Considérant** que la procédure de déclaration de projet peut être mise en œuvre lorsqu'un projet, même d'initiative privée présente une utilité publique ou un intérêt général et permet ainsi de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme,

.../...



## VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N° 2020-01 du 06/01/2020

**Considérant** que les projets de parc photovoltaïque ou centrale photovoltaïque au sol sont considérés comme des équipements d'utilité publique ou d'intérêt général dans la mesure où ils permettent la fourniture d'électricité propre à grande échelle, contribuant ainsi à lutter contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre,

### ARRETE

**Article 1.** – Une procédure de déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque emportant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat est engagée.

**Article 2.** – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat et au siège de Vichy Communauté durant 1 mois. Il sera en outre mis en ligne sur le site internet de Vichy Communauté : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)

**Article 3.** – L'Autorité Environnementale sera saisie pour examen au cas par cas visant à soumettre ou non le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat à évaluation environnementale.

**Article 4.** – Le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme en vue de l'examen conjoint prévu au 2° de l'article L.153-54 du même code auquel le Maire de Saint-Rémy-en-Rollat sera convié.

**Article 5.** – Conformément à l'article L.153-55, le projet de mise en compatibilité sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Les dates de l'enquête publique seront portées à la connaissance du public par voie de presse et affichage au moins 15 jours avant l'ouverture de cette dernière.

Fait à Vichy, le 06/01/2020.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

#### Rendu exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le : 13 JAN. 2020

Publié le : 13 JAN. 2020

Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE DE M. LE PRESIDENT N° 2020-01 DU 06/01/2020 ARRETE DE

M. LE PRESIDENT PRESCRIVANT LA PROCEDURE DE DECLARATION DE

Objet de l'acte : PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE SAINT REMY EN ROLLAT

.....  
Date de décision: 06/01/2020

Date de réception de l'accusé 13/01/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 06JANV2020\_01

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200106-06JANV2020\_01-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020-01.pdf ( 99\_AR-003-200071363-20200106-06JANV2020\_01-AR-  
1-1\_1.pdf )